Image not found or type unknown

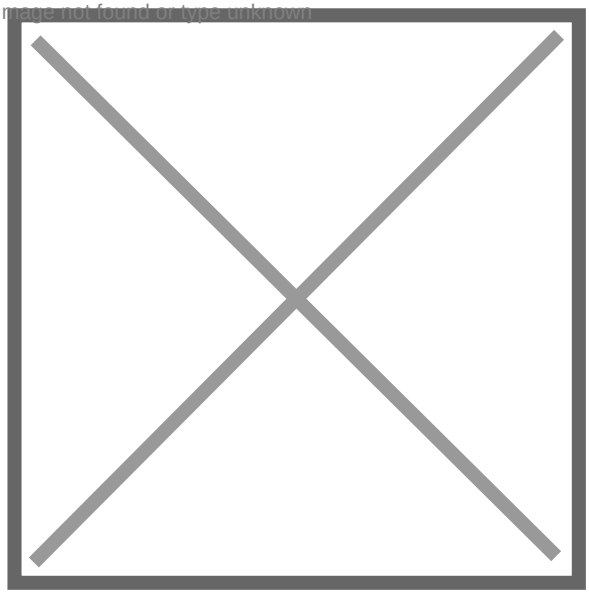

Accident sur verglas causé par une fuite

Par **biffdegif**, le **26/01/2009** à **09:43**

Bonjour,

je viens d'être victime d'un accident de la route sur une plaque de verglas, ma voiture a heurté un poteau en béton, elle est irréparable.
j'étais assuré au tiers, est-ce que ma compagnie d'assurances peut se retourner contre le tiers responsable de la fuite d'eau qui en inondant la chaussée a causé la plaque de glace ?

Merci d'avance de votre réponse

Laurent

Par **aie mac**, le **26/01/2009** à **10:14**

bonjour
elle peut tenter...
reste à administrer la preuve de la responsabilité en démontrant une faute.

Par **biffdegif**, le **26/01/2009** à **10:26**

est-ce que le fait qu'une fuite d'eau s'écoule sur la chaussée et provoque une plaque de verglas ne constitue pas une faute ? (je précise que la fuite venait d'une canalisation de la Lyonnaise des eaux sur un trottoir)

Par **aie mac**, le **26/01/2009** à **11:55**

je pense que ça se discute; il y a 2 points différents:
la fuite sur le réseau, qui n'est pas constitutif d'une faute en soi.
le gel, qui est un évènement atmosphérique étranger à la fuite.
la compagnie est gardienne de son eau et des domages qu'elle cause, sur 1384-1CC.
elle peut s'exonérer en arguant soit de votre propre faute, soit d'un fait extérieur ou du cas de force majeure.
je pense que votre propre faute est à écarter.
les 2 autres alternatives se discutent.
voyez ce qu'en pense votre assureur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés